

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du mardi 15 mai 2018

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération : Jean Louis DEMELIN, Jean Louis LACUBE, Michel GARCIA, Jacky COLL, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc SEGUY, Jean Pierre ASTRUCH, François DELCASSO, Michel SANTANACH, Michel POUDADE, Laurent BRUNET, Yves DOURLIACH, Jean Pierre INGLES, Jean Pierre ABEL, Alain BOUSQUET, Daniel GOMES, Jean Louis SARDA, Antoine TAHOCS, Pierre BATAILLE, Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille), Philippe LOOS (procuration à Daniel Gomes), Georges VICENS (procuration à Antoine Tahoces), Jean Luc CARRERE (procuration à Jean Louis Sarda), Lilian OLIVE (procuration à Michel Poudade),

Membres n'ayant pas pris à la délibération : Michel Batllo, Francis Vidal, Jean Philippe Bonaure, Mathieu Altadill

Autres présents :

Date de convocation : 02 mai 2018

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Fonds de concours Caudiès de Conflent (n°2)

Le mardi 15 mai 2018 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a voté un fonds de concours (2017 -2019) d'un montant de 22 000 € pour la Commune de Caudiès.

Le Président rappelle que la communauté de communes a déjà octroyé un premier fonds de concours de 5704,21 €.

Le Président explique que la commune de Caudiès demande un nouveau fond de concours de : 5 108.22 €.

Le Président explique le projet : Isolation du bâtiment communal servant de salle des jeunes (babyfoot, tennis de table), à l'Association de chasse (ACCA), salle des cérémonies.

- Changement fenêtre et porte en double vitrage : 9 955.20 € HT
- Isolation comble : 261.24 € HT

Total (HT) : 10 216.44 €

Le Président explique que la commune a déposé un dossier de demande de subvention CEE au PNR. Ces actions sont les actions non retenues dans le cadre des CEE.

Plan de financement :

Commune (50%) : 5 108.22 €

Communauté de communes (50%) : 5 108.22 €

Total : 10 216.44 €

Le Président explique que les règles sont respectées et propose donc de valider cette aide via fonds de concours et rappelle que la Communauté de communes donnera ce fonds de concours après justifications sur factures pour l'action présentée ci-dessus.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'accorder ce fonds concours comme présenté ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le mardi 15 mai 2018

Jean Louis DEMELIN
Président



Délibération envoyée en préfecture le 16 mai 2018

Accusé de réception le 16 mai 2018